

# TERRES D'AGRI

Le journal gratuit de la Chambre d'agriculture

HAUTE-GARONNE

Novembre 2022

#27

## P. 5

Chronique juridique :  
Le statut obligatoire du  
conjoint

## P. 6

Zoom du mois :  
Messatimages

## P. 7-8

Actualités/Rencontres :  
Reliquats azotés  
Cellule Réagir

## P. 9

Infos techniques :  
Changement climatique  
et viticulture

## P. 10-11

Chronique CDA31/CD31 :  
Réforme de la PAC 2023-2027



P.2-3

**Session électorale :**

**SÉBASTIEN ALBOUY NOUVEAU PRÉSIDENT**

**DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**

  
AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
HAUTE-GARONNE



# Sébastien Albouy élu à la présidence de la Chambre d'agriculture

## BILLET D'HUMEUR

Un engagement qui perdure au service des agriculteurs

« Certain de croire encore en ce métier je m'adresse à vous.

2022 se termine : Inondations, gèl, sécheresse, canicule...

Les rendements baissent, la qualité aussi.

Ça suffit il me semble.

Vivement 2023.

La chambre est toujours pleinement mobilisée sur tous les sujets.

Et bien évidemment à l'entière disposition de chacun.

Aujourd'hui une nouvelle présidence.

Sébastien nous serons forts au quotidien à tes côtés.

Maintenant que la page est tournée nous restons les portes paroles de l'agriculture haut garonnaise et nous saurons compter sur Serge Bouscatel pour faire avancer la profession. Fier du travail accompli avec toi à la présidence.

Je ne commenterai pas la décision de justice...

Derrière l'homme il y'a une associée agricultrice, des salariés agricoles et une famille.

Ces ressortissants chambre ont comme n'importe qui les mêmes droits.

L'administration nous sollicite souvent pour des régularisations avec tous les protocoles que cela comporte.

Si nous sommes sollicités nous répondrons comme pour tout agriculteur, privé ou particulier.

Le temps passe, les souvenirs restent les convictions aussi. »

Nicolas ATEs, secrétaire de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

Élu le 4 novembre dernier président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, Sébastien Albouy est à 32 ans le plus jeune président d'une chambre d'agriculture.

La chambre d'agriculture de la Haute-Garonne a réuni une session électorale extraordinaire, vendredi 4 novembre 2022, conformément au code rural, pour élire son nouveau président.

Cette élection a été organisée à mi-mandat car Serge Bouscatel, l'ancien président, a été démis de ses fonctions suite à une condamnation pour une affaire privée.

En présence du Préfet, Monsieur Etienne Guyot, Sébastien Albouy a été élu avec une large majorité au poste de président. Il a l'intention de poursuivre la dynamique engagée avec les membres du bureau.

Sébastien Albouy est agriculteur à Francon sur une exploitation en polyculture élevage bovin lait de 160 ha, sur laquelle il est associé avec son père.

Il vient du syndicat des Jeunes Agriculteurs d'Occitanie dont il a occupé la présidence jusqu'à l'an dernier. En parallèle, il a occupé le poste de premier vice-président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne pendant trois ans et demi.

## Trois années marquées par une dynamique d'ouverture et des actions au service des agriculteurs

La première partie du mandat, sous la présidence de Serge Bouscatel a été marquée par la mise en œuvre opérationnelle du Projet agricole départemental, dans un contexte rendu difficile par la crise sanitaire. Sur cette période, des actions importantes ont été engagées.

Dans une logique d'ouverture, la Chambre d'agriculture a mis en œuvre un par-



De gauche à droite : E. Guyot, S. Albouy, M-B Doazan

tenariat avec le Conseil Départemental et signé une convention avec Toulouse Métropole. Elle s'est également impliquée dans de nombreux projets alimentaires territoriaux (PAT).

Le dynamisme de la Chambre s'est traduit par la mise en œuvre d'actions de terrains : l'opération solidarité paille entre les céréaliers et les éleveurs de montagne, des réunions locales de nouveaux installés, un carrefour des opportunités, une nouvelle mise en avant des fermes à transmettre grâce à des vidéos réalisées par des drones.

Des projets structurants ont vu le jour ou le verront très prochainement, parmi eux : les abattoirs du Comminges, la Brique rose (démarche laitière) et demain la méthanisation agricole en collectif.

Pour renforcer les actions auprès des agriculteurs en difficulté, une feuille de route mal-être a été rédigée.

Côté communication, un journal mensuel technique a été créé ainsi qu'une newsletter hebdomadaire.

Enfin, la réorganisation de la Chambre d'agriculture en quatre agences pluridisciplinaires permet de répondre à l'enjeu d'une agriculture à visage humain en apportant de la proximité.

## Un double objectif : assurer le renouvellement des générations et créer de la valeur ajoutée sur les exploitations

Pour les deux prochaines années, plusieurs priorités vont guider l'action du bureau avec un double objectif d'agir à la fois sur le renouvellement des générations et sur la création de valeur ajoutée sur les exploitations.

En effet, en France, chaque année, près de 20 000 chefs d'exploitation cessent leur activité et 10 000 à 15 000 candidats s'installent en agriculture. Dans ce contexte, il faut donner envie aux agriculteurs de s'installer et pour s'installer, il faut une activité rémunératrice.

Outre les actions organisées toute l'année par l'équipe Installation-Transmission, un nouveau rendez-vous dédié à la mise en relation producteurs/filières a été imaginé, il s'agit du Carrefour des opportunités. La Chambre d'agriculture est convaincue qu'au niveau local des opportunités existent. C'est pour cela qu'elle propose cet événement visant à faciliter la mise en relation des agriculteurs et des porteurs de projets avec des filières rémunératrices.

Des rendez-vous d'affaires qui ont vocation à créer des revenus sûrs et pertinents pour nos fermes haut-garonnaises, grâce à un nouveau débouché ou à une nouvelle production.



Marie-Blandine Doazan

« Nous souhaitons poursuivre nos actions en faveur d'une agriculture rémunératrice. En organisant des événements comme le Carrefour des opportunités, nous proposons aux agriculteurs des débouchés sûrs, en lien avec le marché. L'objectif est de mettre en relation les agriculteurs avec des filières qui ont des besoins réels et immédiats. »

## Mener des actions pour lutter contre le changement climatique

Les accords de Paris prévoient la neutralité Carbone en 2050. Pour y parvenir l'agriculture doit diviser par deux son bilan de gaz à effet de serre.

Avec le réchauffement climatique, les exploitations agricoles sont davantage exposées et cela impacte toute la chaîne de l'amont à l'aval. Les enjeux sont nombreux : disponibilité de la ressource en eau, production insuffisante de fourrages, événements extrêmes (gel, grêle, etc..).

Dans ce contexte, la Chambre souhaite mener des actions concrètes à travers trois axes majeurs :

- Développer la méthanisation à l'échelle territoriale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et notre dépendance au gaz. Pour cela, 90% du fumier doit être méthanisé, avec de nouvelles cultures dédiées dans la ro-

tation.

- Produire de la biomasse en développant l'usage des couverts végétaux, en plantant des haies et en développant l'agroforesterie pour capter le carbone. L'accès à l'irrigation pour faire naître les couverts est nécessaire pour atteindre cet objectif.

- Diminuer l'utilisation des engrais en introduisant des légumineuses produites ici et éviter l'achat de soja OGM venant d'Amazonie pour nourrir nos animaux.

La Chambre d'agriculture se mobilise aussi sur l'accès à l'eau pour maintenir l'irrigation pour tous les agriculteurs et pour que des projets de retenues d'eau soient mis en place.



Christel Carpentier :

« Suite à la sécheresse que nous avons connue cet été, il nous semble indispensable de travailler sur l'efficacité de l'irrigation. L'accès à l'eau est une composante essentielle de notre agriculture. C'est en ce sens que nous travaillons avec les pouvoirs publics au maintien et au développement de l'irrigation sur l'ensemble du territoire et pour toutes les productions agricoles. Nous souhaitons également réduire la pénibilité de l'irrigation des maraîchers lors des restrictions administratives de prélèvements. »

## Un nouveau bureau

La session de la Chambre a également élu les membres du Bureau pour un mandat de 2 ans. Le Bureau est ainsi composé de :

- Sébastien Albouy : président
- Marie-Blandine Doazan : 1ère vice-présidente
- Guillaume Darrouy : 2ème vice-président
- Christel Carpentier : 3ème vice-présidente
- Nicolas Ates : secrétaire général
- Hélène Demblans : secrétaire adjointe
- Marie-Thérèse Lacourt : secrétaire adjointe
- Florian Leguay : secrétaire adjoint
- Denis Sicard : secrétaire adjoint
- Michel Tiné : secrétaire adjoint



De gauche à droite : G. Darrouy, H Demblans, M. Tiné, M-B Doazan, F. Leguay, S. Albouy, M-T Lacourt, C. Capentier, N. Ates



# Entretien avec Sébastien Albouy, nouveau visage à la tête de la chambre d'agriculture

## VOUS AVEZ ÉTÉ ÉLU À MI-MANDAT. EST-CE QUE VOTRE ACTION VA S'INSCRIRE DANS LA CONTINUITÉ ?

Je m'inscris complètement dans la continuité du mandat et je reste fidèle à la liste des Jeunes Agriculteurs, « une agriculture à visage humain ». Avant d'être élu président de la Chambre, j'occupais depuis trois et demi le poste de 1er vice-président avec les mêmes membres du bureau et je sais que je peux compter sur eux. Je tiens à saluer l'action menée par Serge Bouscatel ces dernières années où beaucoup de choses ont été faites. Je lui apporte à lui et à sa famille tout mon soutien dans cette épreuve.

## QUELS SONT LES PRINCIPAUX OBJECTIFS QUE VOUS VOUS ÊTES FIXÉ D'ICI LA FIN DU MANDAT ?

Tout d'abord, nous souhaitons accélérer le renouvellement des générations car un agriculteur sur deux prendra sa retraite dans 10 ans. Pour que les exploitations soient transmissibles, elles doivent être rémunératrices. C'est pour cela que nous organisons le premier Carrefour des opportunités, le 8 décembre à Carbonne, avec l'objectif de mettre en relation les agriculteurs avec des filières en développement, sur lesquelles il existe un besoin de matières premières.

L'autre objectif à relever est celui de l'adaptation au réchauffement climatique. Pour nous, ce défi ne pourra se faire sans eau et c'est en ce sens que nous travaillons sur ce sujet avec Christel Carpentier pour que des projets de retenues d'eau voient le jour.

Enfin, nous continuerons à accompagner les projets de territoires avec Guillaume Darrouy.

## QUELLES SONT LES ACTIONS QUE VOUS MENEZ AVEC LA CHAMBRE POUR FAIRE FACE AUX DÉGÂTS CAUSÉS PAR LA SÈCHERESSE ?

Tous les agriculteurs ont été impactés cette année par des événements climatiques d'une ampleur sans précédent. Pour faire face à cela, nous avons mis en place, dès

le mois d'août, des actions pour pallier au manque de fourrages en mettant en relation les éleveurs avec des agriculteurs ayant du fourrage à vendre. Le stock départemental étant rapidement épuisé, nous avons fait le choix de continuer l'accompagnement en proposant du fourrage hors département. Afin de structurer cette démarche, nous avons proposé de créer une association, avec la participation du Conseil Général, pour prendre le relai des équipes de la Chambre et permettre de fluidifier les achats de fourrages.

Plus globalement, nous accompagnons techniquement les syndicats dans la défense de nos revenus. D'ailleurs, un courrier vient d'être envoyé au Préfet, co-signé des quatre syndicats et de la Chambre, afin de demander des aides pour soutenir notre secteur (année blanche, maintien du bouclier énergétique, allègement des charges [intérêts des emprunts]).

## COMMENT S'EST PASSÉE VOTRE PRISE DE FONCTION DEPUIS L'ÉLECTION DU 4 NOVEMBRE ?

Depuis mon élection, j'ai participé à de nombreuses réunions avec la Chambre d'agriculture et je me suis rendu au salon du SIMA à Paris. J'ai pu rencontrer Marc Fesneau, ministre de l'agriculture, avec lequel nous avons échangé sur les enjeux de notre département et avec la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert. Je tiens à remercier particulièrement le président des Chambres de France, Sébastien Windsor, de m'avoir présenté aux acteurs qui travaillent avec les Chambres. Il viendra dans notre département au mois de janvier, à l'occasion des vœux de la chambre d'agriculture aux acteurs des territoires.

# Le choix d'un statut obligatoire pour le conjoint

**A partir du moment où une personne effectue régulièrement un travail sur l'exploitation agricole de son conjoint, le choix d'un statut est obligatoire. En effet, ce travail peut être considéré comme dissimulé et donc passible de sanction. Et la personne n'est pas couverte en cas de maladie ou d'accident.**

Il existe 3 statuts juridiques aujourd'hui pour répondre à cette obligation. Celui d'associé de l'exploitation, celui de salarié de l'exploitation et celui de conjoint collaborateur. Nous allons nous attarder sur ce dernier statut.

Pour l'obtenir, il vous faut remplir les conditions suivantes :

- Etre marié, pacsé ou en concubinage avec un exploitant agricole. Ce dernier peut être exploitant individuel ou associé d'une société agricole (GAEC, EARL, SCEA ou SARL),
- Participer régulièrement aux travaux de l'exploitation ou bien être impliqué dans la gestion de l'entreprise,
- Ne pas percevoir de rémunération en échange de ce travail.

**A noter** : si vous exercez une activité salariée en dehors de

l'exploitation, cela ne vous empêche pas de prétendre au statut de conjoint collaborateur. Vous serez **conjoint collaborateur à titre principal** si votre activité salariée en dehors de l'exploitation est inférieure à un mi-temps, vous serez conjoint **collaborateur à titre secondaire** dans l'autre cas.

## QUELS SONT LES AVANTAGES DU STATUT DE CONJOINT COLLABORATEUR ?

Le statut de conjoint collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole, qu'il soit à titre principal ou à titre secondaire, vous ouvrira les droits suivants :

	à titre principal	à titre secondaire
Indemnités journalières forfaitaires de l'assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA) pour accident ou maladie de la vie courante <b>(affilié(e) à l'AMEXA depuis au moins un an)</b>	Oui	Non
Allocation forfaitaire en cas de congé de maternité ou de paternité	Oui	Non
Prestations vieillesse constituées de la retraite forfaitaire, d'une retraite proportionnelle et d'une retraite complémentaire obligatoire	Oui pour tout	Oui, sauf pour la forfaitaire
Pension d'invalidité pour inaptitude totale ou partielle si vous êtes affilié à l'assurance maladie, maternité, invalidité des exploitants agricoles pour le remboursement de vos soins de santé	Oui	Non
Prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles : prise en charge des frais de santé, indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail, versement d'une rente en cas d'incapacité permanente totale	Oui	Oui
Formation professionnelle continue VIVEA	Oui	Oui
Allocations chômage	Non	Non

Les cotisations du conjoint collaborateur sont versées à la MSA par l'exploitant agricole.

Pour rappel, il incombe aujourd'hui au conjoint, concubin ou partenaire de PACS, en tant que chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, de déclarer le nouveau statut du conjoint travaillant sur l'exploitation auprès du CFE ou du nouveau guichet électronique des formalités d'entreprise en joignant une nouvelle attestation. **Cette opération sera à refaire au bout de 5 ans.**

## ALERTE POUR FIN 2026 !!!!

Car depuis le début de l'année 2022, le statut de conjoint collaborateur est désormais limité à une durée de cinq ans. Cette réforme du statut s'applique également aux personnes relevant déjà de ce statut au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et qui vont en bénéficier pendant encore cinq ans, jusqu'au 31 décembre 2026.

**A défaut de déclaration modificative du statut choisi suite à l'expiration du délai de cinq ans, votre conjoint, concubin ou partenaire de PACS sera réputé vous avoir déclaré comme salariée de l'exploitation ou de l'entreprise agricole.** Donc, s'il souhaite continuer sa participation aux travaux au sein de l'exploitation ou entreprise agricole, le collaborateur devra alors choisir un autre statut, soit :

- **Salarié de l'exploitation**
- **ou chef d'exploitation ou associé d'entreprise agricole, et le déclarer à la MSA.**

La Chambre d'agriculture reste présente pour vous accompagner et vous aider à définir le plan d'action à mettre en œuvre pour réaliser ce changement de statut le jour où cela sera nécessaire.

Loïc LEROUX, juriste : 05 61 10 42 56

loic.leroux@haute-garonne.chambagri.fr

Permanence téléphonique mardi et jeudi de 9h à 12h



### CARREFOUR DES OPPORTUNITÉS JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022 À CARBONNE

Vous êtes producteurs, venez rencontrer vos futurs partenaires.

Adresse : Centre socio-culturel du Bois de Castres, Route de Lacaugne 31390 Carbonne

Coordonnées GPS :

Latitude : 43.294811

Longitude : 1.22576



### SALON REGAL SUD DE FRANCE DU 8 AU 11 DÉCEMBRE 2022

au MEET Toulouse de 10h à 19h

Venez déguster le meilleur des produits d'Occitanie, rencontrer plus de 100 animaux, et découvrir en famille une centaine d'animations culinaires et sensorielles.



### RÉUNION D'INFORMATION POUR LES ÉLEVEURS

LOI EGALIM & ABATTOIRS  
13 DÉCEMBRE 2022

À ST GAUDENS de 10H00 à 12h30

Chambre Agriculture - 6 espace Pégot - 31800 ST GAUDENS

À FRONTON de 14h30 à 17h00

Chambre d'agriculture - Maison des Vins - Château de Capdeville- 140 allée du Château- 31620 FRONTON

Consultez notre site internet : [www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr](http://www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr), vous y trouverez des documents, les actualités de la Chambre d'agriculture et des élus, les formations...

La Chambre d'agriculture publie hebdomadairement une newsletter, pour vous inscrire, complétez le formulaire en ligne sur notre site (bouton newsletter sur la page d'accueil).

Et on se retrouve sur Facebook pour les moments forts...

## LE ZOOM DU MOIS

# Optimiser la fertilisation azotée de vos cultures avec un satellite

MesSatimages est un outil d'aide à la décision (OAD) pour piloter la fertilisation azotée des colzas et des blés.

De nos jours, le prix des engrais azotés a explosé. Il devient donc de plus en plus crucial de raisonner la fertilisation azotée d'un point de vue réglementaire mais aussi et surtout d'un point de vue technico-économique pour avoir une idée précise de la bonne quantité d'azote à apporter à ses cultures et ainsi d'optimiser au mieux ses marges brutes. MesSatimages est un outil de pilotage de la fertilisation azotée par satellite développé et proposé depuis plus de 3 ans par le réseau des Chambres d'Agriculture. Il est disponible sur colza, blé tendre, blé améliorant et blé dur. Cet outil d'aide à la décision (OAD) a pour objectif d'assurer la qualité et le rendement de vos cultures en appliquant la bonne dose au bon moment et au bon endroit.

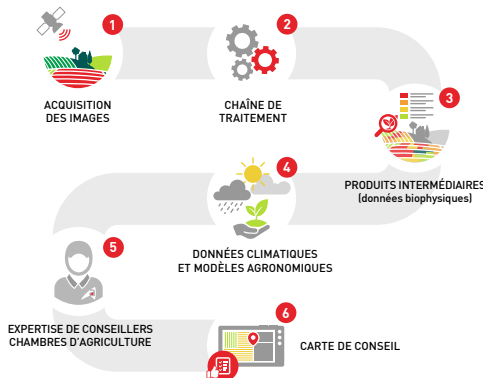
### SUR COLZA, L'OAD VA VOUS PERMETTRE :

- Mesurer sur l'ensemble de la parcelle, la biomasse sortie d'hiver produite.
- Ajuster la dose totale d'azote prévisionnelle ainsi que le fractionnement de cette dose totale en fonction de l'azote déjà absorbé pour accompagner au mieux la culture tout au long de son cycle.

### SUR LES BLÉS, MESSATIMAGES VA VOUS PERMETTRE :

- Mesurer sur l'ensemble de la parcelle, la biomasse produite et l'azote absorbé en sortie d'hiver.
  - Piloter le dernier apport d'azote en fonction des besoins de la variété pour assurer le rendement et la qualité (taux de protéines) de la culture.
- D'un point de vue réglementaire, MesSatimages est un outil de pilotage de l'azote qui permet de justifier le déplaçonnement la dose totale prévisionnelle d'azote s'il s'avère nécessaire.

### COMMENT CELA FONCTIONNE ?



**Etape 1 :** Le satellite survole vos parcelles afin d'acquérir des images brutes.

**Etapes 2 & 3 :** Ces données brutes sont ensuite traitées avec des données biophysiques afin d'établir une mesure de la biomasse et/ou de l'azote absorbé.

**Etape 4 :** Les mesures obtenues sont mises en relation avec les modèles agronomiques développés par nos experts et adaptés à votre contexte local (variété, sol, météo, rendement,...).

**Etape 5 :** Une carte de préconisation de fertilisation azotée est éditée par votre conseiller local.

**Etape 6 :** Vous recevez un e-mail lorsque vos cartes de conseil seront disponibles. Que vous soyez abonné ou pas, vous pourrez aller les consulter directement dans MesParcelles (carte de biomasse, carte d'azote absorbé (pour blé), carte de préconisation de fertilisation azotée et fichier de modulation adapté au matériel).

**AGRICULTURES & TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
HAUTE-GARONNE

## AGRICULTURE DE PRÉCISION

# Piloter votre fertilisation azotée sur blé et colza avec

Plus d'infos : Guillaume LAPLACE, 06 74 56 04 34 - [guillaume.laplace@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:guillaume.laplace@haute-garonne.chambagri.fr)

# Analyse des reliquats d'azote, inscrivez-vous vite !

L'estimation de la quantité d'azote présente dans le sol est délicate. Elle varie fortement d'une année sur l'autre et d'une parcelle à l'autre.

Elle dépend notamment des excédents restants dans le sol après la culture précédente et de l'importance de la minéralisation. Il convient donc de vérifier la quantité réelle d'azote restante dans le sol pour apporter suffisamment d'azote à votre culture, sans pour autant fertiliser en excès.

Il est donc indispensable d'ajuster les apports d'engrais azotés aux besoins des sols et des cultures.

Inscrivez-vous vite pour réaliser vos analyses de reliquats d'azote auprès de votre conseiller de proximité ou bien sur notre site web, avant le 15 décembre.

**INSCRIPTIONS : Sonia PRAZÈRES : 05 61 27 83 37**  
sonia.prazeres@haute-garonne.chambagri.fr



## Mouvements dans l'équipe



**Chloé Gallet** a rejoint l'équipe installation-transmission suite au départ en retraite de Daniel Duche. Issue d'une famille d'agriculteurs, elle a fait des études d'ingénieur agronome avant de développer une expérience de terrain auprès des éleveurs (agnelage, traite et transformation laitière) en France et à l'étranger (Suède, Islande et Espagne).

**Olga Augagneur** est la nouvelle responsable administrative et financière. Elle remplace Emmanuel Peyret qui est désormais en poste à la Chambre régionale d'Occitanie. Elle vient du secteur medico-social dans lequel elle a travaillé pendant six ans comme responsable comptable.



**Samia Lay** est la nouvelle responsable d'agence du Sud toulousain, basée à Muret. Elle est également responsable de la vie de l'exploitation, de l'installation à la transmission, et des agriculteurs fragilisés. Elle était auparavant en charge de l'installation-transmission à la Chambre d'agriculture régionale.

## Formations

### > PRÉPARER LA PROCHAINE RÉFORME PAC 2023

Le 12 décembre 2022 à St-Gaudens  
Le 15 décembre 2022 à Caraman  
Le 19 décembre 2022 à Fronton  
Le 20 décembre 2022 à Muret  
**Contact Camille GIORDANO :**  
06 30 93 11 92

### > MONTER UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE POUR SON EXPLOITATION !

Le 14 décembre 2022 à St-Gaudens  
**Contact Fabrice MAS :**  
07 88 61 29 43

### > DÉCOUVRIR LE LOGICIEL MESPARCELLES

Le 14 décembre 2022 à Muret  
**Contact Guillaume LAPLACE :**  
06 74 56 04 34

**Contact formation :**  
**Valérie MONNIER et**  
**Bénédicte DE SAINT-SERNIN :**

**Tél : 05 62 79 90 96**

**formation@haute-garonne.chambagri.fr**

*Conditions générales de vente sur simple demande.*

## BON A SAVOIR...

### POINT ACCUEIL INSTALLATION (PAI) :

**Tél : 05 61 10 42 60**

**Sur rendez-vous uniquement**

### POINT ACCUEIL BIO CONVERSION :

**Tél : 05 61 10 42 79**

**Sur rendez-vous le mercredi et jeudi matin**

### PLATEFORME AGRICULTEURS FRAGILISÉS :

**Tous les jours de 9h à 12h**

**Tél : 05 61 40 43 00**

# Prévention du mal-être en agriculture

## Répertoire départ installation (RDI)

Si vous n'avez pas de reprenneur et que vous en cherchez un pour lui transmettre votre exploitation (outil de travail) ou si vous recherchez un associé, le Répertoire Départ Installation peut vous aider.

Contactez la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne au **05 61 10 42 81** ou consulter le site Internet : [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)

### > OFFRES D'EXPLOITATION

• **31-22-01 - Secteur Lauragais**, vente d'une exploitation en semences et cultures céréalières, 42 ha avec lac d'irrigation, maison d'habitation à vendre

• **31-22-03 - Secteur des Vallées**, 27 ha plus bassin d'irrigation, actuellement grandes cultures, estimé à 380 000 €

### > CANDIDATS EN RECHERCHE

• **31-21-026 - 30 ans, ingénieure agri**, créerait une exploitation en horticulture, sur 0.5 à 1 ha de préférence dans la région Toulousaine ou Lauragais

• **31-21-027 - 45 ans, pas de diplôme agricole**, créerait une exploitation en maraîchage et volailles sur 3 à 10 ha à l'achat, de préférence dans le Comminges ou Volvestre

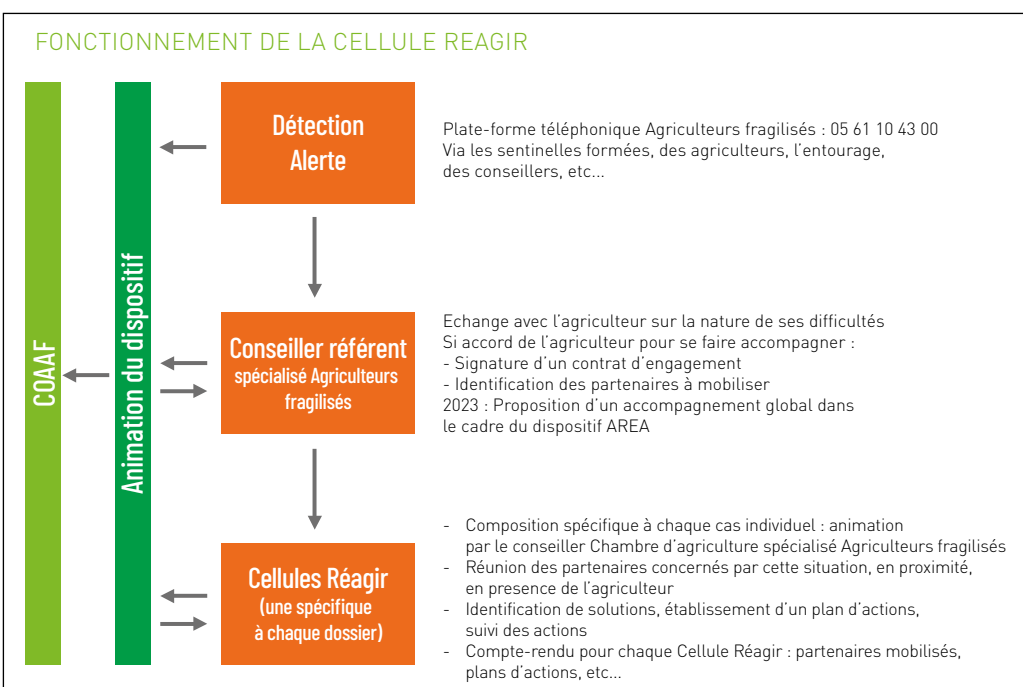
• **31-22-002 - 21 ans, diplômée en agriculture (BPREA)**, recherche entre 50 et 100 ha (en location ou achat) pour créer une exploitation en bovin viande et activité équine en Haute-Garonne



La feuille de route sur la prévention du mal-être en agriculture a été lancée le 6 septembre par le Préfet de Haute-Garonne. Elle est mise en œuvre par le Comité d'Orientation d'Accompagnement des Agriculteurs Fragilisés (COAAF) qui est chargé de formuler des propositions d'actions collectives et partenariales. Ces actions se traduisent notamment par la création des cellules Réagir.

Les Cellules Réagir sont chargées de traiter les dossiers individuels d'agriculteurs fragilisés. Ces Cellules sont spécifiques à chaque agriculteur et leur composition est définie en fonction du besoin de la personne. Les cellules Réagir peuvent être mobilisées pour tous les agriculteurs, quel que soit la cause de leur mal-être.

Plateforme téléphonique Agriculteurs fragilisés 05 61 10 43 00



**PROagri**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

**LE CATALOGUE FORMATIONS 2023 EST EN LIGNE**

**Osez la formation et boostez vos performances**



# Changement climatique : quel avenir pour les vignobles du sud-ouest ?

## Le projet so'adapt, une action commune pour accompagner la production

Le changement climatique rend indispensable la définition d'une stratégie d'adaptation des appellations du Sud-Ouest à l'horizon 2050. Cette stratégie dépend de la vulnérabilité de chaque secteur et des leviers d'adaptation à mettre en place au regard des caractéristiques locales. L'Interprofession des Vins du Sud-Ouest (IVSO), l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV), la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie, et les Chambres d'Agriculture départementales 31, 32, 46, 81, 82, ont donc décidé de s'associer afin de proposer des solutions pour une évolution cohérente des vignobles du Sud-Ouest.

### LES OBJECTIFS DE SO'ADAPT

L'IVSO a la volonté de sélectionner des solutions adaptées et applicables sur le terrain pour chacune de ses appellations, de manière opérationnelle. L'objectif est d'identifier dès à présent, en fonction des modes de production des AOP et IGP, les zones qui vont être impactées pour décider des mesures à prendre sur le matériel végétal, sur les techniques viticoles ou sur les infrastructures de production. Le projet vise ainsi à identifier et caractériser les zones les plus vulnérables, ainsi qu'à définir des solutions adaptées aux objectifs de production et réalistes au vu des contraintes climatiques futures.

### LES ÉTAPES DU PROJET

- Caractérisation hydro-pédo-climatique des bassins viticoles par des analyses de l'évolution historique des indices climatiques, des composantes sol et matériel végétal implantées dans les vignobles du Sud-Ouest, et par une caractérisation des infrastructures et du niveau de tension de la ressource en eau.
- Etude climatique à l'horizon 2050 avec projection et analyse d'un ensemble d'indicateurs climatiques et agro-climatiques et de la ressource en eau en 2050.
- Caractérisation de la vulnérabilité viticole à l'échelle des bassins de production. Elle sera définie en fonction des degrés d'exposition et de sensibilité d'un secteur (matériel végétal, mode de production, objectifs de rendement, réserve en eau...). Une méthodologie sera mise en place pour évaluer la vulnérabilité de chaque secteur.
- Identification des leviers d'adaptation par terroirs viticoles : basée sur la construction de systèmes viticoles adaptés, sur les pratiques agricoles d'adaptation, sur l'identification de secteurs propices, sur les choix d'infrastructures possibles.
- Définition d'une stratégie d'adaptation par secteur : fonction des objectifs de production et de rendement et d'une analyse économique des coûts des leviers d'adaptation, et de la rentabilité des secteurs viticoles.

### LES LIVRABLES ATTENDUS

Plusieurs cartographies à l'échelle du bassin de production Sud-Ouest seront créées : zones viticoles vulnérables, réserves foncières utilisables, systèmes viticoles adaptés au changement climatique... Des rencontres au sein des Organismes de Défense et de Gestion (ODG), sur le terrain, sur des sites pilotes mettant en oeuvre des leviers d'adaptation, ainsi qu'à l'occasion de matinées techniques, permettront de communiquer et de diffuser les résultats. Seront réalisés des publications et rapports techniques sur l'évolution des indicateurs viticoles, sur les modes de conduite adaptés à chaque secteur, sur l'impact économique des leviers d'adaptation, ainsi qu'un rapport de prospective sur les tensions sur l'eau en 2050 (Plan 2050 de l'IVSO).



Camille MAZA, conseillère viticulture : 06 37 88 17 16  
camille.maza@haute-garonne.chambagri.fr



**Georges Méric**

Président  
du Conseil départemental  
de la Haute-Garonne

Les récents épisodes de sécheresse et de canicule ont eu de lourdes conséquences sur le monde agricole en Haute-Garonne. Face à ces changements climatiques inexorables, le Conseil départemental accompagne les agriculteurs dans leurs nouvelles pratiques agricoles, plus protectrices des ressources naturelles et respectueuses des paysages de nos territoires.

La démarche agro-écologique initiée par le Département et appliquée à la viticulture, l'élevage, les cultures, le pastoralisme répond à la volonté des agriculteurs de s'inscrire dans une approche d'agriculture durable, aidés par les 27 conseillers agroenvironnement de la collectivité, et aux attentes des consommateurs favorables à une production de qualité et de proximité. Cette promotion du bien et mieux manger, des circuits courts locaux, des labels est indissociable de ces nouvelles pratiques visant à préserver la nature et l'environnement.

Les défis environnementaux, alimentaires et agricoles que nous devons relever illustrent l'engagement du Département en faveur des exploitants et sa volonté de demeurer un partenaire privilégié du monde agricole haut-garonnais.

## POLITIQUE AGRO-ÉCOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT

Depuis 2015, le Conseil départemental développe l'Agro-écologie aux côtés des agricultrices, des agriculteurs, et des partenaires du monde agricole, pour leur permettre de s'adapter, de vivre décemment de leur exploitation, et de participer activement à la lutte contre les dérèglements climatiques.

À la croisée des dimensions environnementales, sociales, économiques et éthiques, l'agro écologie a pour principes la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la limitation des intrants, la génération des revenus sûrs et locaux ainsi que la valorisation de l'humain et des dynamiques sociales.

Lors de sa session extraordinaire du 18 octobre 2022, le Département a souhaité réaffirmer ses grandes orientations en faveur de l'agro-écologie et sa volonté d'**accompagner toutes les agricultures, ainsi que toutes les agricultrices et tous les agriculteurs.**

Ainsi, sur la période 2022-2027, son action s'articulera autour de **3 grands axes stratégiques** :

**AXE 1 • UNE AGRICULTURE TOURNÉE VERS L'AVENIR** : qui lutte contre le changement climatique en encourageant et développant de nouvelles pratiques, en priorisant la biodiversité sur les exploitations, en soutenant le pastoralisme sur le territoire, en équilibrant les ressources en eau avec des projets de territoire, en surveillant la santé du monde animal et végétal.

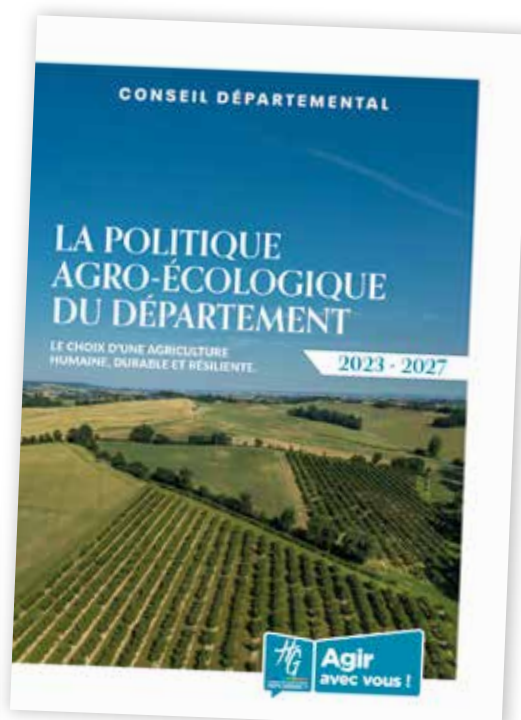
**AXE 2 • VERS PLUS DE PROXIMITÉ** : en accompagnant les hommes et les femmes du territoire avec son réseau de conseillers Agro-Environnement pour des projets d'installation, d'agriculture collective, d'amélioration des conditions de travail mais aussi de lutte contre l'agribashing et de valorisation des filières de qualité via des campagnes de communication.

**AXE 3 • POUR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ & DE PROXIMITÉ, ACCESSIBLE À TOUS** : les consommateurs doivent être en capacité de décider de leur choix alimentaire favorable pour la santé à l'échelle des territoires.

Pour cela le Conseil départemental développe un plan d'action cohérent en accompagnant les territoires dans leurs projets alimentaires mais également en valorisant les filières d'exception et les produits locaux, en développant les circuits de proximité, en accompagnant sur les choix alimentaires et en déployant un plan de qualité alimentaire dans les collèges.

Des outils numériques sont également mis en place pour favoriser l'accès à une meilleure alimentation de proximité : Agrilocal 31 et DirectFermiers31.

De plus, l'institution garantit la sécurité alimentaire avec le Laboratoire Eau Vétérinaire Air de Haute-Garonne et développera aussi une politique en faveur des jardins collectifs dans une démarche de dialogue citoyen.



### Votre Département impliqué lors la Journée Mondiale des Sols !

Le Département est un partenaire fort de l'Association Française de l'Etude des Sols pour l'organisation de la « Journée Mondiale des Sols » qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 06/12/2022 à Toulouse sur le thème « Les sols pour la nutrition » :

Le 3 décembre : Rencontres agriculteurs-chercheurs & visites de 3 exploitations agricoles et démonstration de différentes méthodes d'observation et d'analyse des sols agricoles.

Le 5 décembre au Conseil départemental : La Fresque des sols, un grand test qui permet de recueillir les avis des participants avant le lancement national en mai 2023.

Pour plus de renseignements :

[www.afes.fr/actions/journee-mondiale-des-sols/journee-mondiale-des-sols-2022/](http://www.afes.fr/actions/journee-mondiale-des-sols/journee-mondiale-des-sols-2022/)



# REFORME DE LA PAC 2023-2027: ZOOM « ECO-RÉGIMES » ET NOUVEAUTÉS « CONDITIONNALITÉ »

Dans le cadre de leur partenariat, sur cette 2e quinzaine de Novembre, le Conseil Départemental et la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne vous ont proposé 9 réunions d'informations communes. Réparties sur tout le territoire, elles ont aussi laissé part à l'intervention spécifique de l'administration (DDT 31) sur le nouveau dispositif de contrôle **3STR** (Système de Suivi des Surfaces en Temps Réel, analyse **des évolutions de couverts** réalisée par images satellites).

Les conseillers-ères de nos structures respectives vous ont présenté conjointement les éléments techniques et réglementaires de **la PAC 2023-2027** pour vous permettre de les intégrer le plus en amont possible dans le fonctionnement de votre exploitation. Certaines évolutions nécessiteront des adaptations sur certaines exploitations (statut, assolement, IAE, effectif d'animaux, ...) à anticiper dès cet automne. **C'est pourquoi nous continuons à vous proposer de prendre rendez-vous avec votre conseiller-ère de secteur afin de vous accompagner individuellement, à l'aide de nos outils de simulation.**

**Un accompagnement collectif est également possible** (formation avec la Chambre d'agriculture: 12 décembre à Saint Gaudens / 15 décembre à Caraman / 19 décembre à Fronton / 20 décembre à Muret).

Prairies temporaires et jachères	5% à 30% TA	30% à 50% TA	≥ 50% TA	
	2 points	3 points	4 points	
Fixatrices d'azote	soja, luzerne, sèfle, haricot, pois, pois chiche, lentille, lupin, fève...	≥ 5% TA OU > 5ha	≥ 10% TA	2 points 3 points
Céréales d'hiver	Célon hiver ou printemps : évronne, blé tendre, blé dur, seigle, triticale, orge, seigle... / maïs	≥ 10% TA	1 point	Plafond à 4 points Si total ≥ 10% TA
Céréales de printemps		≥ 10% TA	1 point	
Plantes sarclées	betterave, pommes de terre	≥ 10% TA	1 point	
Oléagineux d'hiver	colza et navette d'hiver, moutarde...	≥ 7% TA	1 point	
Oléagineux de printemps	tournesol, cameline, colza, sésame, nigelle...	≥ 5% TA	1 point	1 point
Autres cultures de TA	Légumes, riz, chanvre, lin, tabac, millet, sarrasin, maïs doux...		1 à 5 points selon le %	
Faible surface en TA		< 10 ha		2 points
Prairies permanentes	10% à 40% SAU	40% à 75% SAU	≥ 75% SAU	1 point 2 points 3 points

**ZOOM ECO-RÉGIMES** : Le verdissement est remplacé par les éco-régimes, avec 3 niveaux de paiement allant de 60€/ha à 110€/ha. L'accès à cette aide est possible de 3 façons :

- Par la **voie des pratiques** (assolement, couvertures des inter-rangs, non labour des prairies permanentes)
- Par la **voie des certifications** (100% AB, HVE ou certification environnementale niveau 2+)
- Par la **voie des éléments favorables à la biodiversité** (Infrastructure AgroEcologique = IAE), l'exploitation devant détenir une surface d'IAE d'au moins 7% (pour 60€/ha) ou d'au moins 10% (pour 80€/ha).

**ZOOM CONDITIONNALITÉ** : Dans le cadre de la PAC 2023- 2027, les 3 règles du verdissement (diversité assolement, SIE, PP) seront intégrées dans la conditionnalité. De plus, la **conditionnalité sociale sera mise en place dès 2023** : des contrôles basés sur le droit du travail (contrat de travail, document unique...). De nouvelles BCAA sont également prévues :

- **BCAA 1 « Maintien des prairies permanentes »** : Année de réf 2018 - Si le ratio baisse de + de 2%, demande de retournement à faire, voire interdiction si au-delà de baisse de 5%.
- **BCAA 2 « Interdiction de destruction des zones humides et tourbières »** : A partir de 2024, cartographie non établie.
- **BCAA 4 « Extension des obligations de bandes tampons aux canaux d'irrigation et fossés collecteurs de drainage cartographiés comme cours d'eau permanents (5m) »**
- **BCAA 6 « Interdiction des sols nus pendant les périodes sensibles »** (couverture minimale des sols) : gestion de la couverture végétale sur les intercultures longues en **et hors zone vulnérable**.
- **BCAA 7 « Rotation des terres arables cultivées »** : un critère annuel à l'échelle de l'exploitation et un critère pluriannuel à l'échelle de la parcelle à respecter.
- **BCAA 8 « Maintien de la biodiversité »** (exigeant au moins 4% d'éléments non productifs ou 7% en intégrant "les fixatrices d'azote" ou dérobées)
- **BCAA 9 « Interdiction de conversion et labour des PP sensibles en zone Natura 2000 »**.



Réunion PAC à Maureville le 21 novembre

**Plus d'infos, référents PAC :**

Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne : Camille GIORDANO 06 30 93 11 92

Conseil départemental de la Haute-Garonne : Christophe BRUNO 06 29 59 05 31



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
HAUTE-GARONNE

Conseil stratégique phytosanitaire

**ANTICIPEZ,  
NOUS  
SOMMES  
PRÊTS !**

## **1 DIAGNOSTIC + 1 PLAN D' ACTIONS = CSP**

- **Analyse du contexte de l'exploitation...**
- **...et des systèmes de production !**
- **Définition des leviers pertinents** pour réduire l'usage & l'impact des produits phytos
- **Mise en place d'actions concrètes** via un suivi personnalisé & local avec un conseiller qualifié qui s'adapte à vos contraintes pour répondre à vos besoins

**PROAGRI**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

**Votre interlocutrice : Lisa MARASCA : 06 79 06 06 16**

[www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr](http://www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr)